



Délai de rétractation d'un contrat dans une salle de sport

Par nineis

Bonjour,

J'ai souscrit un contrat d'adhésion dans une salle de sport. Contrat signé dans la précipitation car propose une offre si signature dès la première visite.

J'ai souhaité me rétracter par la suite. Lettre recommandée avec AR envoyé dans le délai de rétractation de 7j.

Seulement, le club de sport me dit que ce n'est pas possible et que le seul motif de résiliation d'un contrat est le déménagement dans une ville où il n'y a pas de club de la même enseigne.

Pouvez-vous me dire si c'est légal ou non et s'il y a un autre recours.

Merci

Par Tisuisse

Bonjour,

Vous n'avez pas été contacté par internet ou par courrier avec une offre alléchante ? ce n'est donc pas une "vente à distance" et vous êtes allé dans cette salle de sport de votre plein gré, non ? La rétractation n'est donc pas possible.

Maintenant, relisez bien les clauses de votre contrat pour vérifier si il n'y a pas quelque chose qui pourrait aller en votre faveur.